

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: cetim@bluewin.ch
Site Web: www.cetim.ch

Conseil des droits de l'homme
Cinquième session

11 – 18 juin 2007

Déclaration orale du CETIM

Monsieur le Président,

Personne, ni aucun Etat n'est et ne devrait être au-dessus de la loi.

C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale, par sa résolution 60/251, a confié au Conseil des droits de l'homme l'organisation d'un examen périodique universel « du respect par chaque État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme » (§ 5 e).

C'est ce qui ressort également du document du Président, daté du 4 juin 2007 et présenté à la présente session, qui précise que l'examen périodique universel en question « devrait assurer la couverture universelle et l'égalité de traitement de tous les Etats ».

Or, depuis sa création l'an dernier, le Conseil ne garde à son ordre du jour que quatre pays, à savoir : Bélarus, Corée du Nord, Cuba et Myanmar, hérités de l'ancienne Commission. Cet héritage n'est-il pas à maints égards le reflet de la pratique des « deux poids et deux mesures » de cet ancien organe, dans le traitement de la situation des pays, qui avait justement motivé sa suppression ?.

Monsieur le Président,

Les mandats par pays ont montré toutes leurs limites. A notre point de vue, le Conseil devrait déployer son énergie pour la mise en place de l'examen périodique universel avec pour guide, espérons-le, la recherche d'une application effective de *tous* les droits humains *partout* dans le monde.

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention.